

La CSBE est « experte » en reconnaissance des acquis

Saint-Georges, le 9 mai 2014 – La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) a été désignée comme Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC). À ce titre, elle offrira un soutien à d'autres commissions scolaires dans le but d'améliorer et d'accroître l'offre de services en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

La RAC est un service offert en formation professionnelle, par lequel on reconnaît l'expérience et les connaissances déjà acquises par une personne. On peut ainsi lui offrir une formation où elle n'aura pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà. La création de quatre CERAC à travers le Québec vise notamment à harmoniser les pratiques dans les diverses commissions scolaires.

Dans la lettre où elle confirmait la désignation de la CSBE comme CERAC, l'ex-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Marie Malavoy, justifiait cette décision par « l'expertise reconnue » de notre commission scolaire dans ce domaine et par « l'appui manifeste de votre direction et des autres gestionnaires ». Le nouveau mandat s'accompagne d'un budget de 100 000 \$ pour la fin de 2013-2014, et de 250 000 \$ l'année suivante. On ne peut encore déterminer dans quelle mesure il y aura création d'emploi.

La gestion des activités du CERAC relèvera du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (FPEA), par le biais des services aux entreprises. Mme Lily Fournier, coordonnatrice à la formation professionnelle et aux services aux entreprises, en assurera la supervision.

La directrice de la FPEA, Mme Nataly Blondin, se réjouit de la reconnaissance par le MELS de l'expertise de notre commission scolaire. Elle félicite toute son équipe et en particulier Mme Chantal Lemay, conseillère pédagogique attitrée à la RAC, qui est déjà depuis quelques années une « experte provinciale » en reconnaissance des acquis et des compétences. « C'est grâce à la qualité de notre équipe que nous avons pu obtenir le CERAC et je suis convaincue qu'elle saura s'acquitter de ce nouveau mandat avec brio », affirme Mme Blondin.

Elle précise que pour chaque commission scolaire cliente, on fera d'abord un bilan de la situation, afin de lui donner exactement le soutien dont elle a besoin. « C'est l'approche que nous adoptons avec les entreprises et les gens sont très satisfaits ».

-30-

Jacques Légaré
Conseiller en communication à la CSBE
Téléphone : 418 228-5541, poste 2694
Cellulaire : 418 313-0166
jacques.legare@csbe.qc.ca

